

L'Europe demande à Microsoft de réviser sa copie

Microsoft a jusqu'au 20 août prochain pour remettre au TPI (

Tribunal de Première Instance) de l'Union européenne, à Luxembourg, un complément d'informations sur ses droits intellectuels. Selon *'Les Echos'*, Microsoft affirme en effet, dans son recours, que les mesures qui lui ont été infligées par l'Europe violeraient ses droits de propriété intellectuelle. Le tribunal, sceptique, aurait demandé à l'éditeur de muscler son argumentation.